

**AVIS PUBLIC DE MOBILITÉ TRANSNATIONALE
DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS RÉSIDENTS ET/OU DOMICILIÉS
DANS LE DOMAINE DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
INVITRA JEUNES**

PRÉAMBULE

- Vu le « IIIème avis pour soumettre les candidatures de projets simples et stratégiques intégrés thématiques pour les axes prioritaires 2 et 4 » publié au BURT (Bulletin Officiel de la Région Toscane) n.16 du 18/4/2018, approuvé par le Comité de Décision du Programme et transposé par le décret de la Région Toscane (dans sa propre Autorité de Gestion) n. 5332 du 18/4/2018 ;
- Vu le classement des projets approuvé par le CD et par le Comité de Sélection pour l'Autorité de Gestion du Programme ;
- Considéré que le projet INVITRA JEUNES (Axe prioritaire 4, OT 8, OS 1, PI 8CTE, Lot 1) ressort parmi les projets admissibles ;
- Vu la Convention entre le Partenaire Chef de Projet et l'Autorité de Gestion du Programme de coopération Interreg V-A Italie-France Maritime 2014/2020 ;
- Vu la Convention Inter-partenariale entre:

Chef de file	Chambre de Commerce de Gênes
Partenaire 1	Chambre de Commerce de Nuoro
Partenaire 2	Irecoop Toscana Società Cooperativa
Partenaire 3	CDE Petra Patrimonia
Partenaire 4	Consortium Formation Travail et Coopération
Partenaire 5	Université de Corse Pasquale Paoli

laquelle régit les relations parmi les entités gérant dénommées ci-après des « partenaires »

- Vu la nécessité de mettre en œuvre la composante du projet concernant les bourses de mobilité à travers cet Avis Public en sélectionnant au moins douze jeunes bénéficiaires des actions admissibles qu'en donne l'article 2 de cet avis, donc au moins 6 places réservées pour les résidents français (3 provenant de Région SUD-Paca et 3 provenant de Corse) et au moins 6 places réservées pour les résidents italiens (2 provenant de chacune des régions Ligurie, Toscane et Sardaigne) sur le territoire couvert par le programme Marittimo Transfrontalier Italie France comme sur <http://interreg-maritime.eu/programma/area>.

ART. 1 – FINALITÉ ET ENTITÉS CHARGÉES

Le présent avis vise à mettre en œuvre la composante du projet T2 et, en particulier pour l'IDENTIFICATION, la CANDIDATURE et la SELECTION DES PARTICIPANTS bénéficiaires d'une bourse de mobilité, à verser comme indemnité afin de favoriser l'acquisition de compétences professionnelles utilisables sur le marché du travail à travers un stage transnational effectué au sein des entreprises italiennes et françaises retenues sur la base d'un avis public. Les besoins en compétence ont été estimés au cours de l'enquête effectuée par les partenaires auprès d'un panel d'établissements/entreprises de leurs territoires.

Les partenaires du projet ci-dessous sont reconnus responsables pour la gestion de la mobilité :

- CHAMBRE DE COMMERCE DE GÈNES, CHAMBRE DE COMMERCE DE NUORO, CFLC ET IRECOOP TOSCANE pour les citoyens italiens dans le domaine transfrontalière <http://interreg-maritime.eu/programma/area> lesquels pourront effectuer leur stage en France.

FORMARSI PER CRESCERE | SE FORMER POUR GRANDIR

- PETRA PATRIMONIA ET UNIVERSITÉ DE CORSE PASQUALE PAOLI pour les résidents français du territoire transfrontalier éligible pour le projet (Corse, Var, Alpes Maritimes) <http://interreg-maritime.eu/programma/area> lesquels pourront effectuer leur stage en Italie.

Les partenaires gèreront la mise en œuvre des stages avec les lauréats, en assureront la promotion, et signeront la convention de stage ensemble avec les entreprises d'accueil.

Les partenaires organiseront notamment avec les entreprises d'accueil les activités prévues par le stage, qui seront établies dans un document spécifique pour les stagiaires lauréats. Ils assureront l'évaluation et le suivi du stage sur leurs territoires respectifs :

- CHAMBRE DE COMMERCE DE GÈNES, CHAMBRE DE COMMERCE DE NUORO, IRECOOP TOSCANE ET CFCL dans les territoires transfrontaliers italiens pour les résidents français <http://interreg-maritime.eu/programma/area>
- PETRA PATRIMONIA ET UNIVERSITÉ DE CORSE PASQUALE PAOLI dans les territoires transfrontaliers français pour les résidents italiens <http://interreg-maritime.eu/programma/area>

ART. 2 TYPOLOGIE D'INTERVENTIONS ADMISSIBLES.

Cet Avis Public prévoit les interventions suivantes en faveur des bénéficiaires (étudiants) :

1. **Indemnité forfaitaire de mobilité sans caractère rémunérateur pour le déroulement du stage au total de € 3.571,00 brut (y compris les taxes et charges éventuelles à la charge des bénéficiaires, selon les régimes juridiques propres aux Etats de résidence des candidats concernés).** L'indemnité vise à **couvrir les frais de séjour et les coûts de déplacement dans le pays d'accueil. L'expérience de stage sera destinée à l'acquisition des compétences prévues dans le cadre du projet de stage d'une durée de huit semaines.**
2. L'apprentissage sera conforme aux lois nationales respectives (Italie-France) en matière de travail, protection sociale et sécurité au travail organisées par l'entité chargée auprès d'entreprises/établissement disposées à assurer une formation aux candidats sur les territoires italiens et français.
3. **Pour les participants italiens: couverture d'assurance R.C/Inail et Médicale et forfait couverture assurance** Travel Student Annual Multi Trip de Europe Assistance ou forfait similaire (http://www.allianz-assistance.it/public/files/set_informativi_precontrattuali/studentmultitrip/201901-travel_studentmultitrip.pdf)

Pour les participants français: les frais d'assurance éventuels générés par la participation à l'action sont couverts dans le cadre de l'indemnité de mobilité, sous la responsabilité des stagiaires qui devront se rapprocher de leur compagnie d'assurance pour évaluer les modalités de couverture. La possession d'une carte européenne d'assurance maladie à jour est obligatoire.

ART.3- LES ENTITÉS BÉNÉFICIAIRES

Les candidatures peuvent être présentées par des personnes physiques qui remplissent les conditions suivantes :

- Résidents et/ou domiciliés dans les territoires éligibles du programme Transfrontalier Maritimo tel que décrit sur <http://interreg-maritime.eu/programma/area>;
- Être âgé d'au moins 18 ans révolus et de 35 ans maximum ;
- Etudiant enregistré à l'Université ou dans le cadre de formation de niveau EQF 6 ou supérieure - https://ec.europa.eu/ploteus/sites/eac-egf/files/broch_fr.pdf :
 - EQF 6 LICENCE/DIPLÔME ACADEMIQUE PREMIER NIVEAU
 - EQF 7 MASTER/ DIPLÔME ACCADEMIQUE DEUXIÈME NIVEAU/MASTER UNIVERSITAIRE DE PREMIER NIVEAU/ DIPLÔME DE SPECIALISATION (II)/ DIPLÔME POST UNIVERSITAIRE OU MASTER (I)
 - EQF 8 DOCTORAT/ DIPLÔME ACADEMIQUE DE DOCTORAT/ DIPLÔME DE SPÉCIALISATION/MASTER UNIVERSITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU/ DIPLÔME ACADEMIQUE DE SPÉCIALISATION (II) DIPLÔME POST UNIVERSITAIRE OU MASTER (II).
- Ne pas bénéficier des concours financiers dédiés à la mobilité transnationale dans le cadre d'autres programmes gérés directement ou indirectement par la Commission Européenne (Erasmus, POR F.S.E, etc) pendant la période de référence.

ART. 4 – MODALITÉ DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être soumises comme suit :

- A. **pour les intéressés résidents et/ou domiciliés dans le domaine de coopération français,** pour un nombre d'au moins 6 places disponibles, via:
- Pour la Corse, recommandé A/R par courrier ou Agence autorisée, adressée à :

RÉGION CORSE
UNIVERSITÉ DE CORSE PASQUALE PAOLI
Fondation de l'Université de Corse
Palazzu Naziunale PB- 52 20250 Corte Corsica
Tel. +33 04 20 20 22 09 – e.mail : luisi_guniv-corse.fr

Ou par email avec demande d'accusé de réception

Spécifier impérativement en objet: « Candidature pour un stage transnational dans le cadre du projet INVITRA Jeunes »

FORMARSI PER CRESCERE | SE FORMER POUR GRANDIR

- Pour la Région Sud, par email avec accusé de réception adressé à :

REGION SUD (PACA)
CDE Petra Patrimonia

Mail: guary.matthieu@cde-petrapatrimonia.com

Spécifier impérativement en objet: « Candidature pour un stage transnational dans le cadre du projet INVITRA Jeunes »

- B) **Pour les intéressés résidents et/ou domiciliés dans le domaine de coopération italien**, pour un nombre d'au moins 6 places disponibles, via:

- Recommandé A/R par courrier ou Agence autorisée, et Poste Electronique Certifiée adressée à :

REGIONE LIGURIA
Camera di Commercio di Genova,
Via Garibaldi 4 – 16124 Genova.
Tel. +39 010 2704334/333

PEC : cciaa.genova@ge.legalmail.camcom.it

REGIONE SARDEGNA
Camera di Commercio di Nuoro
Via Papandrea, 8 – 08100 Nuoro
Tel. +39 0784 242535

PEC: cciaa@nu.legalmail.camcom.it

REGIONE TOSCANA
IRECOOP Toscana Società Cooperativa V. Vasco de Gama 27- 50127 Firenze
Tel. +39 055 43 68 388

Mail : invitrajeunes@irecooptoscana.it
PEC : irecooptoscana@pec.confcooperative.it

Spécifier impérativement en objet: « Candidature pour un stage transnational dans le cadre du projet INVITRA Jeunes »

Les candidatures complètes doivent comprendre les documents suivants, disponibles sur le site <http://interreg-maritime.eu/fr/web/in.vi.tra.jeunes/actualites> , remplis et signés :

- A. Le dossier de candidature avec les documents correspondants prévus en annexe 1 ;
- B. L'Acte d'engagement unilatéral dûment signé d'acceptation de la bourse de mobilité prévu en annexe 2 ;

FORMARSI PER CRESCERE | SE FORMER POUR GRANDIR

- C. Preuve d'inscription dans un établissement de formation supérieur correspondant aux critères de l'article 3 (attestation d'inscription de l'établissement de formation ou toute preuve d'inscription pour l'année en cours)
- D. Preuve de résidence dans le territoire transfrontalier (justificatif de domicile ou document équivalent)
- E. Pour les candidats français : copie de la carte européenne d'assurance maladie à jour pour la durée du stage ou preuve de demande d'une carte européenne auprès du centre de Sécurité Sociale du territoire de résidence, valable à la date de candidature
- F. Pour les candidats français : une attestation d'assurance responsabilité civile

ART.5- DÉLAI DE DÉPÔT DE LA CANDIDATURE

Les candidatures seront acceptées au plus tard le 14 Février 2020.

ART. 6 – AMMISSIBILITÉ DES CANDIDATURES

Les candidatures, pour être prises en considération, devront respecter les conditions suivantes :

- Présentées par les candidats aux caractéristiques visés à l'article 3 ;
- Communiquées suivant les modalités visées à l'article 4 ;
- Complètes avec les documents visés à l'article 4 ;
- Communiquées dans les délais visés à l'article 5 ;

L'examen des candidatures présentées sera entamé le **18/02/2020**. Avant cette date, la liste des candidatures reçues sera publiée sur le site internet <http://interreg-maritime.eu/fr/web/in.vi.tra.jeunes/actualites> ainsi que la possible date de convocation à des entretiens de sélection prévus à l'article 7. Ces publications valent également information pour tous les intéressés.

ART.7 PROCESSUS DE SELECTION

Un processus de sélection est prévu pour tous les candidats admissibles afin de déterminer un classement au mérite. **Ce processus sera lancé avant le 21/02/2020**

Les tests d'aptitude prévues sont :

- a) Une Épreuve orale ou écrite pour déterminer les aptitudes/compétences visées dans l'annexe A (pour 40% de l'évaluation)
- b) Un entretien de motivation au déroulement du stage (pour 60% de l'évaluation) ;

à la fin des tests d'aptitudes, un classement au mérite sera rédigé et constitué par :

1. validations des certificats possédés (charge 30%) :

- a) titres d'études détenus



FORMARSI PER CRESCERE | SE FORMER POUR GRANDIR

- b) connaissance certifiée de la langue italienne, et anglais pour les résidents/domiciliés en France et de la langue française et anglaise pour les domiciliés en Italie ;
- c) expériences de travail/ stage antérieures ;

2. résultats des essais d'aptitude/recrutement (charge 70%)

Le classement au mérite établi par domaine territorial (Italie et France), impliquera un seuil d'aptitude éliminatoire de 60/100.

Dans le cas d'égalité entre les candidats, le candidat le plus jeune aura la priorité.

Le classement sera publié sur le site du projet : <http://interreg-maritime.eu/it/web/INVITRAJEUNES>

Les candidats recrutés pour les stages disponibles sur chaque territoire (Italie/France) devront signer l'acceptation définitive dans les délais indiqués sur une communication envoyée par email ou PEC (courrier certifié) indiquée dans la candidature.

En cas de renoncement et/ou de défaut de signature de l'acceptation finale par le candidat, l'ordre du classement sera modifié.

Les stages de 8 semaines consécutives auront lieu entre le 1^{er} avril et le 31 juillet 2020.

ART . 8 – MODALITÉ DE PAIEMENT DES INDEMNITÉ DE MOBILITÉ ET DE REMBOURSEMENT FORFAITAIRE DES COÛTS DE VOYAGE

Aux fins de l'exécution du stage, l'indemnité de mobilité sera versée en 3 tranches à travers un virement bancaire net de frais, lesquels resteront à la charge du candidat et seront régis par la législation bancaire en vigueur dans le pays de résidence du candidat.

- 1) Acompte de 30% au début du stage
- 2) Acompte de 35% à mi-parcours du stage.
- 3) Solde de 35% à la fin du stage

Pour le versement du **premier acompte**, le candidat doit envoyer une demande de liquidation en joignant:

- déclaration signée par l'entité d'accueil et par l'organisation territoriale responsable dans laquelle il est déclaré que le candidat a régulièrement démarré l'activité de stage au cours du mois de référence;

Pour le versement du **deuxième acompte** et du **solde**, le candidat doit adresser une demande de liquidation en joignant:

- déclaration signée par l'entité d'accueil (entreprise) et par l'organisation responsable de la réalisation de 50% du stage.
- déclaration signée par l'entité d'accueil (entreprise) et par l'organisation responsable de la réalisation et de la réalisation régulière du stage.

Les modèles de déclaration seront fournis par le partenaire responsable.

ART.9- RESILIATION DE L'INDEMNITÉ

Le destinataire perd intégralement et sans droit à réclamation ultérieure d'aucune sorte le droit à l'indemnité de mobilité aux conditions suivantes :

- annulation écrite à la demande du stagiaire
- arrêt anticipé du stage pour n'importe quel motif.
- Non-participation au parcours éducatif établi dans les termes prévus par la convention ou non respect du processus de stage établi avec le représentant de l'entreprise d'accueil.

ART.10- MONTANTS INDUMENTS PERÇUS

Pour les montants indument perçus par le stagiaire, les partenaires responsables devront avoir soin de récupérer les sommes indument perçues par le candidat après une mise en demeure adressée par courrier recommandé A/R à l'adresse indiquée dans la candidature.

ART.11- CONTRÔLES ET VÉRIFICATIONS

Les déclarations produites en phase de candidature, en phase de sélection et phase de mise en œuvre de cet avis pourront être contrôlées et vérifiées selon le droit en vigueur, et notamment dans le cadre des contrôles prévus par le programme INTERREG Marittimo.

ART.12- POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Le traitement des données personnelles sera effectué en respect des termes de droit en vigueur dérivant de l'application en France et Italie du Règlement UE 679/2016 pour les finalités prévues dans cet Avis et pour d'éventuelles élaborations statistiques.

La collecte et le traitement des données seront effectués en modalité papier et à travers des moyens informatiques. La fourniture des données est obligatoire et le fait de ne pas les fournir exclut la participation à la présente communication et l'éventuelle attribution ultérieure de la contribution.

Les détenteurs des données sont les entités référentes de chaque territoire.

Les personnes chargées du traitement des données sont les employés et les collaborateurs des entités référentes.

ART.13- INFORMATIONS DE L'AVIS

Cet Avis et la documentation associée peuvent être consultés sur le site du projet : <http://interreg-maritime.eu/fr/web/in.vi.tra.jeunes/actualites>

Informations ou éclaircissements sur cette procédure peuvent être demandés aux adresses suivantes :

REGIONE LIGURIA

CAMERA DI COMMERCIO DI GENOVA

Via Garibaldi 4 – 16124 Genova
Tel. +39 010 2704334/ 333
Mail : raffaella.bruzzo@ge.camcom.it

CONSORZIO FORMAZIONE LAVORO E COOPERAZIONE - CFLC

Via Varese, 2 – 16122 Genova
Tel. +39 010 587423
Mail : cflc.liguria@confcooperative.it

REGIONE SARDEGNA

CAMERA DI COMMERCIO DI NUORO

Via Papandrea, 8 – 08100 Nuoro
Tel. +39 0784 242535
Mail : chiara.scaglione@nu.camcom.it

REGIONE TOSCANA

IRECOOP Toscana Società Cooperativa

VIA Vasco de Gama 27 – 50127 Firenze
Tel. +39 055 43 68 388
Mail : invitrajeunes@irecooptoscana.it

REGION CORSE

Université de Corse Pasquale Paoli

Fondation de l'Université de Corse
Palazzu Naziunale BP-52 20250 Corte Corsica
Tel. +33 04 20 20 21 55
Mail : luisi_g@univ-corse.fr

RÉGION SUD (PACA)

CDE Petra Patrimonia

50 Boulevard de Strasbourg – 83000 Toulon
Tel. +33 494 06 21 18 / +33 620 42 47 13
Mail : quary.matthieu@cde-petrapatrimonia.com

Toutes les communications relatives à cette procédure sont effectuées exclusivement à travers la publication sur le site du projet : <http://interreg-maritime.eu/it/web/INVITRAJEUNES>
Il est de la responsabilité de chaque candidat de contrôler la mise à jour des informations sur le site mentionné ci-dessus.

ANNEXES

Documents obligatoires pour la candidature

Annexe 1 – Candidature

Annexe 2 – Acte d'engagement unilatéral

